

## **1 - TITRE DU PROGRAMME**

Dispositif Label Micro-Projet - Volet Solidarité France

## **2 - LOCALISATION / ZONE(S) GEOGRAPHIQUE(S) CONCERNEE(S)**

France

## **3 - CALENDRIER DU PROGRAMME**

Durée du programme : 1 an

Date de démarrage prévue : 1 janvier 2014

Date de clôture prévue : 31 décembre 2014

## **4 - PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROGRAMME.**

### **4.1 CONTEXTE DANS LEQUEL IL S'INSCRIT**

Plusieurs organisations membres de Solidarité Laïque fédèrent, affilient des groupes locaux (le plus souvent sous forme d'association de loi 1901 ou sous forme d'antennes déconcentrées de la tête de réseau national) qui agissent sur le territoire national soit dans le cadre de programmes collectifs/structurants ou d'actions locales.

Ces projets de solidarité de proximité (appelés souvent actions de solidarité) de petite taille (de quelques centaines d'euros à quelques milliers d'euros) portent une démarche éducative forte.

Les projets sont restitués souvent au cours d'une manifestation qui s'inscrit dans le cadre d'un évènement local ou national de leur tête de réseau.

La plupart du temps, ce sont les éducateur/trice/s et les adhérents de ces associations, très souvent des bénévoles, qui mettent en place ces projets (suite à une rencontre ou sur la sollicitation d'un ressortissant de la commune.....).

C'est pour répondre aux besoins du réseau des organisations membres de Solidarité Laïque que le dispositif « Label Micro Projet » a été mis en place

### **4.2. PUBLIC(S) CIBLE(S)**

Les associations devront avoir au moins 3 ans d'existence, fixée au jour de la parution au Journal Officiel (JO) ou être parrainées par une organisation membre de Solidarité Laïque.

## **5 - OBJECTIF GLOBAL**

- soutenir les « groupes locaux des organisations membres » dans leur(s) action(s) de solidarité de proximité en direction des publics fragilisés.

## **6 . CRITERES D'ELIGIBILITE DES ACTIONS**

- **Label Micro-Projet de catégorie 1 :**

Toutes actions de solidarité remplissant les critères éthiques minimum :

- contexte dans lequel s'inscrit le projet
- objectifs généraux et spécifiques détaillés avec calendrier,
- publics cibles concernés
- partenariat/s bien/s identifié/s,
- relations institutionnelles précises,
- existence d'un accord-cadre entre les différents partenaires
- pérennité de l'action,
- un budget prévisionnel du projet

qui ne nécessitent pas un appui financier de SL et qui alimenteront la base de données générale.

- **Label Micro-projet de catégorie 2 :**

Toutes actions de solidarité remplissant les critères éthiques minimum :

- contexte dans lequel s'inscrit le projet
- objectifs généraux et spécifiques bien détaillés avec calendrier précis,
- partenariat/s bien/s identifié/s,
- relations institutionnelles précises,
- existence d'un accord-cadre entre les différents partenaires,
- résultats attendus,
- indicateurs de résultats retenus,
- pérennité de l'action,
- modalités de la restitution.

qui nécessitent un appui financier de SL sur une échelle de 1500 € à 5000 € et qui alimenteront la base de données générale.

- **Label Micro-projet de catégorie 3 :**

Toutes actions de solidarité remplissant les critères éthiques minimum :

- contexte dans lequel s'inscrit le projet
- objectifs généraux et spécifiques bien détaillés avec calendrier précis,
- partenariat/s bien/s identifié/s,

- relations institutionnelles précises,
- existence d'un accord-cadre entre les différents partenaires,
- prise en compte effective des questions d'égalité hommes-femmes
- pris en compte effective des critères environnementaux
- résultats attendus,
- indicateurs de résultats retenus,
- modalités d'évaluation
- pérennité de l'action,
- modalités de la restitution.

qui nécessitent un appui financier de SL sur une échelle de 3000 € à 10000 € et qui alimenteront la base de données générale.

## **7 . PRISE EN COMPTE DU GENRE ET DES QUESTIONS LIEES A L'ENVIRONNEMENT**

- Comment ces problématiques sont-elles prises en compte dans le financement des petits programmes ?

### **Genre :**

En référence à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations envers les femmes et de la Déclaration de Pékin, SL n'a pas encore développé une stratégie « lourde » en la matière.

Considérant que le concept de genre est avant tout un concept social, SL introduit des critères qui limitent qui remettent en cause les processus qui différencient et hiérarchisent les individus en fonction de leur sexe.

Cela se traduit par le fait d'aborder la question lors du montage des programmes (place des femmes dans la gouvernance de ceux-ci..), par la vérification de la non discrimination hommes/femmes des bénéficiaires du programme, par la valorisation des « savoir » détenus par les femmes, par la vérification de l'effectivité de la parité dans les actions (formation...).

Le présent programme devrait fournir une occasion de renforcer ce volet de notre action collective.

### **Environnement.**

SL a intégré assez rapidement les questions d'environnement et de développement durable dans ses actions d'éducation au développement durable et à la solidarité internationale, appellation éponyme de son secteur d'activités.

SL a porté la campagne Demain le monde ...le développement durable de 2001 à 2003, à l'occasion de Rio + 10.

A partir des critères de base, SL s'efforce de satisfaire l'un ou l'autre des éléments d'un projet constitutif d'une démarche de développement durable :

- . le progrès social : lutte contre la pauvreté et les inégalités (croise la question du genre)
- . l'équilibre écologique par une prise en compte de l'écosystème au sein duquel se déroulent les actions
- . la diversité culturelle par une « présence » de certains facteurs culturels valorisés dans la communication,
- . l'efficacité économique par le soutien à l'insertion socio-économique,
- . la démocratie par une attention forte portée à la gouvernance des programmes (organisation, partage des responsabilités, transparence...)